

## Des aides financières possibles

Le CCAS vous aide dans la constitution des dossiers de demande d'aide auprès des différents partenaires.

### Le Conseil Général

au titre de l'aide personnalisée d'autonomie accorde une prise en charge en fonction de votre dépendance et de vos revenus.

### Votre caisse de retraite

peut vous accorder une participation financière qui permet de réduire le coût de la prestation.

### Votre mutuelle

propose des services à domicile en retour d'hospitalisation.

### Votre assurance

accompagne les personnes dépendantes à domicile ou en maison de retraite.

### La Maison Départementale

de l'Autonomie (CMDA) vous accorde des aides en nature destinées à financer les besoins liés au handicap.

### Le Conseil Général

peut verser une aide sociale soumise à conditions de ressources, de handicap ou de perte d'autonomie.



Maison de la  
Solidarité

Maison de la Solidarité  
Centre Communal d'Action Sociale

3 rue du Rohu  
56400 PLUNERET  
☎ 02 97 24 49 60  
☎ 02 97 24 49 65  
ccas.pluneret@gmail.com

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



Centre Communal d'Action Sociale  
de PLUNERET



# SAAD

## Service d'Aide A Domicile

CREAPRINT-COMMUNICATION - Frédéric Saver - 06 07 08 47 10



## Des solutions à vos besoins